

Maîtres mots : bon sens, anticipation, réflexion !

A quand l'ACTION ?

Priorité ?

Les risques psychosociaux, « une priorité pour l'entreprise » ? Pourtant la formation des élus pour apprendre à gérer les conflits et les RPS n'est qu'un vœu pieux ! Inscrite au cahier des charges de l'entreprise (qui est en cours de réalisation) la formation sur 2 jours, gérée par l'Université France Télévisions, n'est pas planifiée avant 6 mois ! Priorité donc...

Réflexion...

Surcharge de travail du côté de PACA Matin, « on réfléchit »... à recruter une assistante d'émission à temps plein ou pas... Une sorte de « producer » à l'anglo-saxonne nous précise Bruno Le Dref !
Doublement du temps d'antenne en janvier ?
On attend les directives de notre nouvelle présidente...

En vrac

● Intérim

Le recours à l'intérim n'est pas motivé par la nécessité de faire des économies en ETP. L'intérim est seulement utilisé pour les fonctions supports (informatique, RH, finances et parfois secrétariat et standard).

● BIP

- La direction affirme que : « les journalistes planifiés dans les BIP doivent être prévenus et, dans la mesure du possible, ne pas être programmés un jour isolé dans la semaine » !
- Les journalistes affectés à Gap seront en poste à compter du 1er août.

● Interminable

Les négociations sur les compétences complémentaires des techniciens vidéos sont toujours en cours... de négociation sur le calendrier ! On est pas rendus !

● Bonne nouvelle

Les intermittents peuvent accéder aux avantages du CE à compter de 50 jours de collaboration dans l'année précédente.

Gravé dans le marbre...

● Tu ne choisiras pas tes nouvelles caméras

Pour les futures caméras, pas d'anticipation ni de consultation. On tâtonne... Une ou deux journées de formation ? Pour les JRI, on ne sait pas trop... Pour les preneurs de son et les CDD, peut-être... Même flou sur le choix des caméras : 200, 300, 400 ? Rien ne filtre si ce n'est que les BIP et locales ne seront pas dotées de grosses caméras. Seulement 4 à répartir dans toute l'antenne, cadre budgétaire oblige !

● Tu ne travailleras pas 10 jours d'affilée

« Non il n'est pas souhaitable de planifier un salarié 10 jours d'affilée », affirme la direction. Mais il y aurait contradiction entre les législations française et européenne ? 2 jours de repos obligatoires d'un côté, et 7 jours de travail autorisés de l'autre. A suivre...

● Tu ne choisiras pas tes horaires...

... sauf si tu as le bon contrat : un journaliste à temps partiel peut se voir spécifier ses horaires de travail et son planning hebdomadaire. Mais attention ces horaires peuvent être modifiés au moins 7 jours avant... avec son accord !

● Tu ne bénéficieras pas d'un entretien

Les CDD et les CDDU n'ont pas le droit de passer un entretien professionnel avec leur chef de service.

Récup mode d'emploi

Un salarié dispose de deux mois pour prendre une récupération avant qu'elle ne soit convertie en "récupération employeur". Une récupération acquise le 1^{er} jour du mois bascule deux mois plus tard jour pour jour, mais si la récupération est acquise en cours de mois, petit délai supplémentaire, le calcul des deux mois se fait à partir de la fin du mois de la date d'acquisition.

- Acquis le 1^{er} mars bascule le 1^{er} mai
- Acquis le 15 mars ou le 25 mars, bascule le 1^{er} juin

Toutes vos questions et suggestions sont les bienvenues...
Prochain DP le 6 juillet

Sud Provence Alpes

Vos contacts :

Laure Bolmont

Katia Gibert

Siham Kamli

Véronique Blanc

Sud FTV sur le blog

<http://syndicatsudftv.blogspot.fr/>